

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 11.6 OCT. 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Etienne BARTCZAK, architecte urbaniste de l'Etat, adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Loire-Atlantique, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Monique CHAPONNEAUX, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, bureau de la conservation et des travaux, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris ;

- Madame Esther DELIERE-CRAMPON, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité accueil et surveillance, cheffe d'équipe au service de l'accueil et de la surveillance, établissement public du musée Guimet ;

- Monsieur Pascal VANZATO, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité accueil et surveillance, chef du service du contrôle d'accès, établissement public du château de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Monique CHAPONNEAUX, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, bureau de la conservation et des travaux, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris.

Article 3

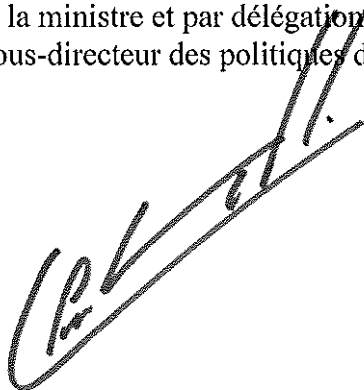
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 16 OCT. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL